



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°3 / 2022 - 2023

Réunion du 15 novembre 2022 à STRASBOURG

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Walter DE NARDIN - Marc HAENEL - Gérard JANTET - Michel GOTTE -
Pierre REY.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

Excusés : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLIET - Cyril CHAUMONT - Jean-Luc EVRARD -
Claude FLAGET - Maurice GAY - Dominique SCHOTT.

Invités : Mmes PFEFFER Jessica – MM. BAUMANN Gérard – BOUCHAREB Brahim –
DORN Pierre – MEINTZER Laurent.

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer
le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

Prochaine réunion le 06/12/2022

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 28/11/2022

DISTRICT D'ALSACE (67/68)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **HAGUENAU - STADE CONCORDIA - NNI 67 180 02 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T6 PN en date du 27/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/11/2032.

- **HAGUENAU - STADE ECOLE ELEMENTAIRE - NNI 67 180 03 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 27/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/11/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

- **HAGUENAU – PARC DES SPORTS 3 - NNI 67 180 01 03**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 01/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 02/09/2022 (date mise à disposition : 01/08/2022). Un avis préalable favorable a été donné en date du 17/06/2022 pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé en date du 02/09/2022

Elle rappelle que les tests in situ doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la mise en service. Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN PROV jusqu'au 31/01/2023 dans l'attente de la fourniture des tests de qualités sportives et de sécurité.

- **TRUCHTERSHEIM – STADE DU KOCHERSBERG 1 - NNI 67 495 01 01**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 01/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 12/10/2022. Un avis préalable favorable a été donné en date du 14/03/2019 pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé en date du 12/10/2022

Elle rappelle que les tests in situ doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la mise en service. Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN PROV jusqu'au 31/01/2023 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant cette date. Et rappelle qu'aucune rencontre ne peut se dérouler sur une installation non classée.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

- **STRASBOURG – STADE MICHEL WALTER 2 - NNI 67 482 15 02**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 09/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 17/10/2022 (date mise à disposition : 09/09/2012).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé en date du 17/10/2022

Elle constate l'absence des tests in situ et prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 09/09/2032 sous réserve de fournir les tests de qualités sportives et de sécurité avant le 31/01/2023.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage**
- 4.4. Installations équipées de vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

➤ 19/10/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **BLOTZHEIM – STADE ALBERT MOEBEL - NNI 68 042 01 01**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 08/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 03/10/2022 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 04/02/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 342 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 15/11/2026.

➤ **BISCHHEIM – PARC DES SPORTS N°1 - NNI 67 043 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 02/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 19/09/2022 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 06/05/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 278 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 15/11/2026.

➤ **TRUCHTERSHEIM – STADE DU KOCHERSBERG 1 - NNI 67 495 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 11/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 12/10/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 276 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 15/11/2026.

➤ **STRASBOURG – STADE MICHEL WALTER 1 - NNI 67 482 15 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 11/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 17/10/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 187 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2026.

➤ **BLOTZHEIM – STADE ANGEL ZAPPELINI - NNI 68 042 01 02**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 08/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 03/10/2022 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 04/02/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2026.

10.2. Confirmations de classement

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA ROTONDE 2 - NNI 67 482 04 02**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 26/10/2022, suite à des travaux sur l'éclairage.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 186 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2024.

➤ **BIESHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 036 01 01**

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 30/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 28/09/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 339 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **KINGERSHEIM – STADE DE LA PLAINE DE FOOT 1 - NNI 68 166 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 26/02/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 30/09/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 318 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2024.

➤ **MULHOUSE – STADE DU BRUSTLEIN - NNI 68 224 02 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/01/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 17/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 215 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,55

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2024.

➤ **MULHOUSE – COMPLEXE SPORTIF DE LA DOLLER - NNI 68 224 04 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 11/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 242 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,52

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,72

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2024.

➤ **RIEDISHEIM – PARC DES SPORTS WALDECK 1 - NNI 68 271 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 19/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 203 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,52

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,73

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2024.

➤ **RIEDISHEIM – PARC DES SPORTS WALDECK 2 - NNI 68 271 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 19/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 173 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,51

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,73

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2024.

➤ **WITTENHEIM – STADE LEO LAGRANGE 1 - NNI 68 376 01 03**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 11/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 229 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,41

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,69

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2024.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **MULHOUSE – STADE OMNISPORTS DE L'ILL 1 - NNI 68 224 01 01**

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 28/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 17/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 287 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,51

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,68

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 15/11/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE MICHEL WALTER 2 - NNI 67 482 15 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 17/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 248 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,51

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 15/11/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA MUSAU 2 - NNI 67 482 21 02**

L'éclairage était en Entrainement jusqu'au 21/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 26/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 85 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,39

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,58

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 15/11/2024.

➤ **MULHOUSE – STADE DROUOT - NNI 68 224 09 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 16/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 13/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 212 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,60

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,75

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2024 .

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT DES ARDENNES (08)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux**
- 1.2. Confirmations de niveau de classement**
- 1.3. Changements de niveau de classement**

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux**
- 2.2. Classements provisoires**
- 2.3. Confirmations de niveau de classement**
- 2.4. Changements de niveau de classement**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
MONTHOIS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 08 303 01 02

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation du terrain réduit FOOT A 8 SYE (60m x 45m) avec drainage en lieu et place d'un parking et d'un terrain d'entraînement. Nature du revêtement : monofilament droit - fibrillé, sur une sous-couche amortissante drainante. L'éclairage est composé de 4 mâts de hauteur de 12m, avec des projecteurs à LED. Les travaux se limitent au déplacement de 2 ensembles en dehors du périmètre de sécurité, tout en respectant un niveau d'éclairement moyen de 100 lux, avec un facteur d'uniformité horizontal de 0,4.

Pièces fournies :

- Lettre d'intention reçu le 17/10/2022
- Fiche technique
- Plan de l'aire de jeu avec coupe transversale

Elle émet un avis préalable favorable pour la mise en place d'un terrain réduit FOOT A 8 SYE conforme au Règlement des Terrains applicable depuis le 01/07/2021. Elle recommande de procéder dès la mise en service à des tests in situ pour s'assurer que le revêtement répond aux exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité.

- 4.3. Installations équipées d'un arrosage**
- 4.4. Installations équipées de vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

➤ **SEDAN – STADE LOUIS DUGAUGUEZ - NNI 08 409 01 01**

L'éclairage est classé en E4 jusqu'au 25/11/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 07/11/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 1013 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,71

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux**
- 1.2. Confirmations de niveau de classement**
- 1.3. Changements de niveau de classement**

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **TROYES – STADE DE L'AUBE 4 - NNI 10 387 01 04**

Cette installation a été retiré du classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 05/09/2022 (date mise à disposition : 11/07/2022).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé en date du 05/09/2022,
- ✓ Rapport de visite de Mr. WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 05/09/2022,
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires,
- ✓ Tests in situ en date du 11/07/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 11/07/2032.

2.2. Classements provisoires

- 2.3. Confirmations de niveau de classement**
- 2.4. Changements de niveau de classement**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **MERY SUR SEINE – STADE MUNICIPAL - NNI 10 233 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 26/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un terrain un gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 28/09/2021.
- ✓ Lettre d'intention en date du 28/09/2021
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68)
- ✓ Notice descriptive
- ✓ Plan des vestiaires et de l'aire de jeu

La CRTIS rappelle que la pente en toit devra être adaptée de façon à ce que la hauteur sous la barre transversale soit bien de 2,44m en tous points.

Elle propose un avis préalable favorable au projet de création d'un terrain en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

Pour un niveau T3 SYN, elle rappelle que le couloir sécurisé entre vestiaire et aire de jeu, plus précisément entre la main courante et l'espace devant le nouveau bâtiment, est obligatoire.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.5. Classements initiaux**
- 4.6. Confirmations de niveau de classement**
- 4.7. Changements de niveau de classement**

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

- **ROMILLY SUR SEINE – STADE JEAN CLAUDE STEYER – NNI 10 323 02 01**

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 30/09/2026

Reçu photos, en date du 10/11/2022 suite à la notification de la CFTIS du 30/09/2021,
Elle transmet à la CFTIS pour décision.

- **ST JULIEN LES VILLAS – STADE DE LA BURIE 1 – NNI 10 343 01 01**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 26/09/2032

Reçu test in situ, en date du 29/10/2022 suite à la notification de la CRTIS du 14/10/2022,
Remerciements.

- **ST JULIEN LES VILLAS – STADE DE LA BURIE 2 – NNI 10 343 01 02**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 26/09/2032

Reçu test in situ, en date du 29/10/2022 suite à la notification de la CRTIS du 14/10/2022,
Remerciements.

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux**
- 9.2. Confirmations de classement**
- 10.3 Changements de niveau de classement**

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1. Classements fédéraux initiaux**
- 10.2. Confirmations de classement**
- 10.3. Divers**

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **MERY SUR SEINE – STADE MUNICIPAL - NNI 10 233 01 01**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 28/09/2022 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m LED (4 par mât)
- ✓ Emh à 268 Lux
- ✓ Fu à 0,77
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,56
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux**
- 1.2. Confirmations de niveau de classement**
- 1.3. Changements de niveau de classement**

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux**
- 2.2. Classements provisoires**
- 2.3. Confirmations de niveau de classement**
- 2.4. Changements de niveau de classement**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage**
- 4.4. Installations équipées de vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux**
- 10.2. Confirmations de classement**
- 10.3. Changements de niveau de classement**

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux**
- 11.2. Confirmations de classement**
- 11.3. Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **FERE CHAMPENOISE - STADE MUNICIPAL - NNI 51 248 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 30/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 17/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 17/10/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/11/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **BETHENY – STADE LOUIS BLERIOT N°8 – NNI 51 055 01 08**
- **BETHENY – STADE LOUIS BLERIOT N°9 – NNI 51 055 01 09**
- **BETHENY – STADE LOUIS BLERIOT N°10 – NNI 51 055 01 10**
- **BETHENY – STADE LOUIS BLERIOT N°11 – NNI 51 055 01 11**
- **BETHENY – STADE LOUIS BLERIOT N°12 – NNI 51 055 01 12**
- **BETHENY – STADE LOUIS BLERIOT N°13 – NNI 51 055 01 13**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

- **REIMS – STADE DES THIOLETTES - NNI 51 454 02 01**

L'installation est classée T5 SYN jusqu'au 04/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réhabilitation des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 03/11/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 03/11/2022.
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires.
- ✓ Aire de jeu (105 x 68m).

La CRTIS note une insuffisance non significative de surface d'un vestiaire (moins de 1 m²). Elle propose un avis préalable favorable pour ce projet s'intégrant dans une installation de niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que le classement T3 SYN ne pourra être attribué que si toutes les autres composantes de l'installation (terrain, clôtures, etc...) répondent aux exigences du règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **EPERNAY – STADE PAUL CHANDON - NNI 51 230 01 03**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 04/10/2022 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 22/07/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 283 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 15/11/2026.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **BETHENY – STADE BLERIOT 2 - NNI 51 055 01 02**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 28/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E4 en date du 28/10/2022 (LED). Un avis préalable favorable a été donné en date du 22/07/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 346 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle constate que l'éclairage horizontal Moyen (EhMoy) est de 346 lux au lieu de 400 lux. Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 15/11/2026.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE (54)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

➤ LUNEVILLE - STADE ÉDOUARD FÉNAL 1 - NNI 54 329 01 01

Cette installation est classée en Niveau T2 PN jusqu'au 24/02/2027.

La C.R.T.I.S. reprend la décision de la CFTIS du 24/02/2022 – Le classement en niveau T2 PN avait été prononcé sous réserve de mise en place de bancs conformes avant le 30/06/2022.

Elle constate que ces bancs n'ont pas été mis en place.

Elle propose un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 24/02/2027 et transmet à la CFTIS pour décision.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ PULNOY – STADE JACQUES ANQUETIL 2 - NNI 54 439 01 02

Cette installation était classée T6 ST jusqu'au 04/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 04/11/2022 (date mise à disposition : 30/10/2022). Un avis préalable favorable a été donné en date du 31/03/2022 pour la création d'un terrain en gazon synthétique et une notification, en date du 29/09/2022, concernant les vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signé
- ✓ Rapport de visite de Monsieur CHAUMONT, membre de la CRTIS, en date du 04/11/2022

Elle rappelle que les tests *in situ* doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la mise en service. Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN PROV. jusqu'au 31/01/2023 dans l'attente de la fourniture des tests de qualités sportives et de sécurité.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ PULNOY – STADE JACQUES ANQUETIL 1 – NNI 54 439 01 01

Cette installation est classée en T4 PN jusqu'au 18/03/2032.

Le terrain est inutilisable jusqu'au mois d'avril en raison du regarnissage de la pelouse. Par ailleurs, la mairie s'engage à accomplir les travaux de mise en conformité des vestiaires (douches communes actuellement).

La CRTIS prononce le classement de l'installation en niveau travaux jusqu'au 30/03/2023 (Utilisation en compétition non autorisé).

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux**
- 10.2. Confirmations de classement**
- 10.3. Changements de niveau de classement**

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux**
- 11.2. Confirmations de classement**
- 11.3. Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BAR LE DUC - STADE JEAN BERNARD 2 - NNI 55 029 01 02**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 19/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 03/11/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur EVRARD, président de la CDTIS, en date du 03/11/2022.

Elle constate que le terrain n'a pas de vestiaires et douches propres. Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ **BAR LE DUC - STADE LA COTE SAINTE CATHERINE 1 - NNI 55 029 02 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 03/11/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur EVRARD, président de la CDTIS, en date du 03/11/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/11/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **SORCY ST MARTIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 55 496 01 01**

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 16/12/2026

Reçu courrier avec photos des bancs de touche, en date du 10/11/2022 suite à la notification de la CFTIS du 16/12/2021. Remerciements.

La commission rappelle la notification de la CFTIS du 22/12/2021 :

« Elle note ne pas être en possession d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR,

Elle constate que la protection de l'aire de jeu est interrompue au niveau des bancs de touche. La commission demande que soit mise en place une protection de l'aire de jeu (main courante) continue derrière les abris de touche et recommande qu'elle soit positionnée à 1 m derrière ces abris (Art 3.9.5 du Règlement Ed. 2021) ».

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

- **BAR LE DUC – STADE JEAN BERNARD 1 - NNI 55 029 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 01/12/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 03/11/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 253 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,68

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,85

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 15/11/2026.

- **BAR LE DUC – STADE JEAN BERNARD 3 - NNI 55 029 01 03**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 26/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 03/11/2022 (LED). Un avis préalable a été donné en date du 06/05/2017.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) : 210 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MOSELLE (57)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ MORHANGE - STADE GEORGES FLUGEL 1 - [NNI 57 483 01 01](#)

Cette installation était en niveau travaux jusqu'au 05/09/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T4 PN en date du 29/09/2022. Un avis préalable favorable a été donné en date du 24/06/2021 pour la création d'un système d'arrosage et en date du 11/06/2021, concernant les vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 29/09/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 15/11/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ AMNEVILLE - STADE MUNICIPAL 3 - [NNI 57 019 01 03](#)

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 01/01/2022

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T6 PN en date du 17/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 17/10/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ CHATEAU SALINS - STADE MUNICIPAL - [NNI 57 132 01 01](#)

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 10/07/2022

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 21/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ DANNEBOURG - STADE MUNICIPAL - [NNI 57 169 01 01](#)

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 01/01/2022

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T6 PN en date du 01/11/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 28/10/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ KUNTZIG - STADE LUCIEN LINK - [NNI 57 372 01 01](#)

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 01/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T5 PN en date du 05/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 05/10/2022.

Elle constate que l'installation n'est pas clôturée sur tout son pourtour et que la migration en T5 n'est pas justifiée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ MONTOIS LA MONTAGNE - STADE CHARLES GRANDPIERRE - [NNI 57 481 01 01](#)

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 20/07/2021

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T4 PN en date du 23/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 23/03/2022.

- ✓ Courier de la mairie, en date du 03/10/2022.

Elle prend connaissance de l'existence, dans l'enceinte sportive de jeux de pétanque et molky. Elle demande que toutes dispositions soient prises pour interdire la pratique de ces jeux pendant l'utilisation en compétitions des terrains de football ou qu'un dispositif de type clôture rende l'accès à ces activités indépendantes l'une de l'autre.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ **NOUSSEVILLE ST NABOR - STADE FRANCIS SCHECK 2 - NNI 57 514 01 02**

Cette installation était classée T7 ST jusqu'au 17/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T7 ST en date du 25/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 25/10/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 ST jusqu'au 15/11/2032.

➤ **ROUSSY LE VILLAGE - STADE DU CASTEL - NNI 57 600 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 01/04/2021 (suite à la migration).

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T6 PN en date du 05/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 05/10/2022.

Elle constate que l'installation n'est pas clôturée sur tout son pourtour et que la migration en T5 n'est pas justifiée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ **VIC SUR SEILLE - STADE JULES WOLFF 1 - NNI 57 712 01 01**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 07/09/2023

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T4 PN en date du 08/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 07/09/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ **VIC SUR SEILLE - STADE JULES WOLFF 2 - NNI 57 712 01 02**

Cette installation était classée T6 ST jusqu'au 28/08/2020

La Commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en T6 ST en date du 08/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 07/09/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 ST jusqu'au 15/11/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **HETTANGE GRANDE - STADE DE SOETRICH - NNI 57 323 02 01**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T6 PN en date du 05/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 05/10/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ **KERBACH – STADE MUNICIPAL - NNI 57 360 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 06/05/2017.

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T4 PN en date du 05/10/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 05/10/2022
- ✓ AOP, en date du 10/11/2022

Elle constate que le terrain (100 x 65 m) ne dispose pas des dimensions requises pour le niveau T4.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/11/2032.

➤ **MONTOIS LA MONTAGNE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 481 01 02**

Cette installation était classée T6 ST jusqu'au 12/01/2022

La Commission prend connaissance de la demande changement de classement en T7 ST en date du 23/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 23/03/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 ST jusqu'au 15/11/2032.

➤ **MORHANGE - STADE GEORGES FLUGEL 2 - NNI 57 483 01 02**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 12/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 SYN en date du 29/09/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, président de la CDTIS, en date du 29/09/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 12/09/2025.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **SEREMANGE ERZANGE – STADE HENRI LORANG N°2 - NNI 57 647 01 02**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 13/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 03/11/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 27/10/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (100 x 60)
- ✓ Fiche technique

La CRTIS prononce un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T5 SYN.

La commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard 6 mois après la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).
- Les pentes du terrain devront permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

➤ **VALMONT – STADE MUNICIPAL - NNI 57 690 01 01**

Cette installation est classée T3 SYN jusqu'au 09/08/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 19/10/2022.
- ✓ Extrait de la délibération du conseil municipal en date du 10/10/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 18/10/2022

- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68)
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Fiche technique

La CRTIS propose un avis préalable favorable au projet de remplacement du revêtement s'inscrivant dans une installation de niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

La commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard 6 mois après la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).
- Les pentes du terrain devront permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ CHATEAU SALINS – STADE MUNICIPAL 1 - [NNI 57 132 01 01](#)

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 10/07/2022 (elle est en cours de confirmation de classement).

La Commission prend connaissance de la demande d'avis réglementaire et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 68m).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé.
- ✓ Note de présentation, en date du 06/09/2022
- ✓ Plan des arroseurs et de l'aire de jeu

La CRTIS prononce un avis réglementaire favorable pour la réalisation de l'arrosage automatique sur cette installation de niveau T5 PN.

➤ CHATEAU SALINS – STADE MUNICIPAL 2 - [NNI 57 132 01 02](#)

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 10/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis réglementaire et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation (90 x 45).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé.
- ✓ Note de présentation, en date du 06/09/2022
- ✓ Plan des arroseurs et de l'aire de jeu

La CRTIS prononce un avis réglementaire favorable pour la réalisation de l'arrosage automatique sur cette installation de niveau T7 PN. Classement installation à confirmer.

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ CREUTZWALD – GYMNASIE DU COSEC GARANG - [NNI 57 160 99 03](#)

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Futsal 4 en date du 24/10/2022.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS, en date du 24/10/2022.

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 15/11/2032.

➤ HAM SOUS VARSBERG – GYMNASIE DU BERGFAD - [NNI 57 288 99 01](#)

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de reclassement en Futsal 4 en date du 24/10/2022.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS, en date du 24/10/2022.
- ✓ AOP en date du 25/10/2022

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 15/11/2032.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

➤ 09/11/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

- **MARLY – COMPLEXE SPORTIF – TERRAIN N°1 – NNI 57 447 03 01**

Cette installation est en niveau travaux jusqu'au 30/06/2024

Reçu AOP, en date du 17/10/2022 et du PV de la commission de sécurité, en date du 13/10/2022, suite à la notification de la CFTIS du 29/09/2022,
Remerciements.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

- **AMNEVILLE – STADE ANDRE VALENTIN - NNI 57 019 01 01**

L'éclairage est classé en E4 jusqu'au 25/11/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 17/10/2022.
Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 387 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,63

U2h (Facteur d'uniformité EhIn/EhMoy) : 0,80

Elle propose le classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

- **BOULAY – STADE CHARLES MULLER 1 - NNI 57 097 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 21/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 10/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 160 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité EhIn/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 15/11/2024.

- **BOULAY – COMPLEXE SPORTIF ISA. WENDLING - NNI 57 097 02 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 21/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 10/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 119 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité EhIn/EhMoy) : 0,83

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 15/11/2024.

- **CREUTZWALD – STADE DE LA HOUVE 2 - NNI 57 160 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 21/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 10/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 196 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,42

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,61

ELLE PRONONCE LE CLASSEMENT DE L'INSTALLATION EN E6 JUSQU'AU 15/11/2024.

➤ **FORBACH – STADE DU SCHLOSSBERG 1 - NNI 57 227 01 01**

L'éclairage est classé en E4 jusqu'au 16/12/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 24/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 344 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,55

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,74

ELLE PROPOSE LE CLASSEMENT DE L'INSTALLATION EN E4 ET TRANSMET À LA CFTIS POUR DÉCISION.

➤ **FORBACH – STADE GILBERT FILLER - NNI 57 227 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 26/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 24/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 84 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,40

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,59

ELLE PRONONCE LE CLASSEMENT DE L'INSTALLATION EN E7 JUSQU'AU 15/11/2024.

➤ **MARANGE SILVANGE – STADE ROGER BERTHEL 2 - NNI 57 443 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 28/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 07/11/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 173 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,54

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,70

ELLE PRONONCE LE CLASSEMENT DE L'INSTALLATION EN E6 JUSQU'AU 15/11/2024.

➤ **STIRING WENDEL – STADE DE LA VIEILLE USINE 2 - NNI 57 660 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 24/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 135 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,54

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,73

ELLE PRONONCE LE CLASSEMENT DE L'INSTALLATION EN E6 JUSQU'AU 15/11/2024.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **PETITE ROSSELLE – STADE CITE WENDEL 1 - NNI 57 537 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 26/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 24/10/2022.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

ECLAIREMENT HORIZONTAL MOYEN (EHMOY) : 140 LUX

U1H (RAPPORT EHMIN/EHMAX) : 0,42

U2H (FACTEUR D'UNIFORMITÉ EHIN/EHMOY) : 0,61

ELLE PRONONCE LE CLASSEMENT DE L'INSTALLATION EN E6 JUSQU'AU 15/11/2024.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ CHATEAU SALINS – STADE MUNICIPAL 2 - [NNI 57 132 01 02](#)

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 06/09/2022 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (4 par mât)
- ✓ Emh à 182 Lux
- ✓ Fu à 0,71
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,55
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

DISTRICT DES VOSGES (88)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux**
- 1.2. Confirmations de niveau de classement**
- 1.3. Changements de niveau de classement**

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux**
- 2.2. Classements provisoires**
- 2.3. Confirmations de niveau de classement**
- 2.4. Changements de niveau de classement**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage**
- 4.4. Installations équipées de vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux**
- 10.2. Confirmations de classement**
- 10.3. Changement de niveau de classement**

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux**
- 11.2. Confirmations de classement**
- 11.3. Divers**

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON